

mercredi 27 mai 2020

## Situation de Post-confinement

### Recommandations, spécifiques au site de Montulat:

- L'utilisation du hangar est strictement interdite (changement en plein air ou dans les véhicules individuels),
- L'accès au site de plongée est limité à 1 club, 10 plongeurs et 2 heures maximum entre l'entrée et la sortie des véhicules.
- Limitation de réservation à un créneau par club et par jour pendant les Week-ends/jours fériés, pas de limitation de réservation en semaine.
- La déclaration préalable d'accès au site de Montulat est obligatoire afin de gérer les flux (un formulaire informatique sur le site [www.codep87.fr](http://www.codep87.fr) dans le menu Montulat, avec une publication, automatique et publique, des déclarations). Merci d'indiquer à la rubrique remarque votre créneau
- Recommandation FFESSM CTR CSNA pour Montulat : première plongée post-confinement dans la courbe de sécurité, sous la responsabilité du président de club/Directeur de plongée.
- Les créneaux (entrée/sortie des véhicules au portail) sont : 8h/10h, 10h/12h, 12h/14h, 14h/16h, 16h/18h, 18h/20h
- Respect des règles de stationnement.
- Respect de la règle de déplacement des 100km.
- Pas de repas/collation sur site.
- Aucun déchet sur site.
- Sous la responsabilité des présidents de club : Mise à disposition, à titre personnel/privée de l'auto-questionnaire pratiquant/encadrant avant la reprise des activités subaquatiques dans le contexte de la pandémie au covid 19.
- Les plongeurs doivent respecter la règle des 100km.
- Respect du règlement spécifique de la carrière.
- Les plongées se déroulent sous l'entière responsabilité du président du club autorisé à pratiquer l'activité.

Les documents actualisés sont disponibles sur le site [www.codep87.fr](http://www.codep87.fr)